

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/114

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

**Groupement de commandes entre la
Ville d'HAZEBROUCK et le Centre
Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
Signature d'une convention de
groupement de commandes pour la
passation d'un marché public relatif à la
fourniture, l'émission et la livraison de
titres restaurant dématérialisés sur
carte de type carte bleue Accord-cadre
à bons de commande**

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL114CM12007-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question
n°2023/097),
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Un marché relatif à la mise en place de chèques déjeuners dématérialisés a été attribué et notifié en date du 4 novembre 2020 à la **SA SODEXO Renan à NANTERRE CEDEX (92022)**. Ce marché a été lancé en groupement de commande avec le CCAS de la Ville d'HAZEBROUCK pour une durée de 3 ans fermes à compter de la date de notification. Il arrive à échéance le 2 novembre 2023.

La collectivité souhaite poursuivre cette action à destination des agents et bénéficier de tarifs avantageux : c'est pourquoi, il convient de créer un Groupement de Commandes entre la Ville d'HAZEBROUCK/Régie des Eaux et le Centre Communal d'Action Sociale d'HAZEBROUCK, dont le coordonnateur est la Ville d'HAZEBROUCK et de signer la convention correspondante.

Il convient également de passer un accord cadre mono-attributaire à bons de commande sous la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-1, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le coût annuel estimé de cette prestation s'élève à 165 600 € réparti comme suit :

- Ville : 141 840 € Soit 197 agents (mai 2023),
- Régie des Eaux : 7 200 € soit 10 agents (mai 2023),
- Centre Communal d'Action Sociale : 16 560 € soit 23 agents (mai 2023).

L'exécution du marché se fera par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

L'accord cadre sera passé pour une durée ferme de 3 ans, à compter de la date de réception de la notification par le titulaire. Il sera conclu sans montant minimum annuel HT mais avec un montant maximum annuel s'élevant à 200 000 € HT.

Les dépenses sont inscrites aux budgets 2023 et suivants aux imputations budgétaires : M57, M49/6478, 6228, 6479.

Après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service Assainissement réuni le 3 juillet 2023 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville d'HAZEBROUCK/Régie Municipale des Eaux et le Centre Communal d'Action Sociale d'HAZEBROUCK, relative à la création d'un Groupement de Commandes pour la fourniture, l'émission et la livraison de titres restaurant dématérialisés sur carte de type carte bleue,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces de marchés à intervenir avec le titulaire qui serait retenu par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'HAZEBROUCK, le cas échéant,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R.2122-2-1°, soit aucune candidature ou offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L.2152-4 ont été présentées et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Pour le Maire,
Par délégation »,
Le Premier Adjoint,**

Philippe GRIMBER



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND